

ATELIER DE PRESENTATION DES
INNOVATIONS DU NOUVEAU CODE
IVOIRIEN DE L'ENVIRONNEMENT

**ATELIER DE PRESENTATION DES INNOVATIONS DU NOUVEAU CODE
IVOIRIEN DE L'ENVIRONNEMENT
ORGANISE PAR LE LEDD-CI**

I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'obligation de protection de l'environnement se présente de nos jours comme une loi de la pesanteur dont les principaux débiteurs en sont les États, les institutions, les entreprises, les ONG, les individus.

La première réaction d'envergure de la Côte d'Ivoire allant dans le sens d'honorer l'obligation ainsi mis à sa charge est intervenue depuis 1996 par l'adoption de la loi n° 96-766 du 03/10/1996, portant code de l'environnement. Plus de vingt (20) ans après son adoption, de nouvelles problématiques environnementales auxquelles le législateur de 1996 n'a pas songé ont fait surface. Il s'agit notamment des questions de la bio piraterie, de la compensation écologique, des usager-payeur, de l'économie circulaire, de la responsabilité élargie du producteur pour ne citer de celles-ci.

Afin de prendre en compte ces évolutions, la Côte d'Ivoire s'est dotée récemment d'un nouveau Code de l'environnement à travers la loi n°2023-900 du 23 novembre 2023, portant Code de l'Environnement. Marquant en effet un tournant décisif dans la protection et la gestion des ressources naturelles, ce nouveau code intègre des principes novateurs visant à renforcer la durabilité environnementale et à répondre aux défis actuels en matière de changement climatique, de perte de la biodiversité et de pollution. Quelles sont-elles ? Ces prévisions normatives sont-elles en mesure de satisfaire aux attentes placées en elles ?

Quelle que soit la posture retenue, un constat s'impose : sept (7) mois après son adoption, les réformes initiées demeurent méconnues des populations et des acteurs engagés dans la protection de l'environnement, notamment le monde universitaire. En dehors des efforts déployés par le ministère de l'environnement et dont les effets se font de plus en plus sentir, rares sont les initiatives menées aussi bien par les universitaires que les acteurs de la société civiles dans l'optique

**ATELIER DE PRESENTATION DES INNOVATIONS DU NOUVEAU CODE
IVOIRIEN DE L'ENVIRONNEMENT
ORGANISE PAR LE LEDD-CI**

de faire connaître effectivement les innovations majeures de la loi de 2023.

Pour combler ce vide, et afin permettre aux enseignants-chercheurs de faire le choix de sujets de recherche novateur qui participe à cet élan général en faveur de la protection de l'environnement, le Laboratoire d'Études sur le Droit et le Développement en Côte d'Ivoire (LEDD-CI) de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Juridique, Administrative et Politique (UFR SJAP) de l'Université Alassane Ouattara (UAO) a décidé d'organiser un atelier de présentation et de réflexion sur les innovations du nouveau Code de l'environnement.

II.OBJECTIFS DE L'ATELIER

A. OBJECTIF GÉNÉRAL

Cet Atelier vise à faire ressortir les innovations de la loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement.

B. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Présenter les principaux changements et innovations majeurs du nouveau Code de l'environnement ;
- analyser les implications juridiques, économiques et sociales de ces nouvelles dispositions ;
- fournir une plateforme de dialogue entre les parties prenantes pour échanger sur les meilleures pratiques et les défis liés à l'application du nouveau Code ;
- identifier les besoins en formation et en renforcement des capacités pour une mise en œuvre effective des nouvelles règles ;
- identifier des thématiques de recherche novatrices insufflées par les nouvelles dispositions pour la rédaction de thèses de doctorat, d'articles de doctrine et de mémoires de master.

**ATELIER DE PRESENTATION DES INNOVATIONS DU NOUVEAU CODE
IVOIRIEN DE L'ENVIRONNEMENT
ORGANISE PAR LE LEDD-CI**

- vulgariser les innovations du Code de l'environnement à travers la publication des actes de l'Atelier

III. RÉSULTATS ATTENDUS

- Les principaux changements et innovations majeurs du nouveau Code de l'environnement sont présentés ;
- les implications juridiques, économiques et sociales de ces nouvelles dispositions sont analysées ;
- une plateforme de dialogue entre les parties prenantes pour échanger sur les meilleures pratiques et les défis liés à l'application du nouveau Code est établie ;
- les besoins en formation et en renforcement des capacités pour une mise en œuvre effective des nouvelles règles sont identifiés.
- des thématiques de recherches novatrices pour la rédaction de thèse, d'articles de doctrine et de mémoire sont identifiées ;
- les innovations du Code de l'environnement sont vulgarisées.

IV. PARTICIPANTS

Cet atelier réunira :

- des universitaires spécialisés en droit de l'environnement ;
- des juristes et avocats spécialisés en droit de l'environnement ;
- des représentants des ministères et agences gouvernementales concernés ;
- des ONG et organisations de la société civile actives dans le domaine de l'environnement ;
- des Chercheurs ;

**ATELIER DE PRESENTATION DES INNOVATIONS DU NOUVEAU CODE
IVOIRIEN DE L'ENVIRONNEMENT
ORGANISE PAR LE LEDD-CI**

- des professionnels de l'industrie et du secteur privé ayant un impact sur l'environnement ;
- des étudiants en droit et en sciences de l'environnement.

V.METHODOLOGIE

L'atelier comprendra :

- une Conférence inaugurale animée par un expert ;
- des panels thématiques ;
- des sessions interactives de questions-réponses.

Cette méthodologie permettra l'implication des participants et une analyse en profondeur les différents aspects du nouveau code de l'environnement.

VI.DATE ET LIEU

L'Atelier se déroulera le vendredi 06 septembre 2024 à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké.

VII.INSCRIPTION

Pré-inscription obligatoire via le site web du LEDD-CI

Frais du certificat de participation : 10 000F CFA

VIII.PARTENAIRES ET SPONSORSHIP

- Ministère de l'Environnement
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
- Agences de protection de l'environnement Organisations internationales (ex. : Programme des Nations Unies pour l'Environnement)

ATELIER DE PRESENTATION DES INNOVATIONS DU NOUVEAU CODE
IVOIRIEN DE L'ENVIRONNEMENT
ORGANISE PAR LE LEDD-CI

- Entreprises et industries engagées dans la responsabilité environnementale
- La mairie de Bouaké, Projet Bouaké ville durable (BVD)
- Le conseil régional de Gbêkê
- L'institut de l'économie circulaire
- La GIZ

UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA